

PROVISOIRE

E/1997/SR.27

12 août 1997

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 27ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 15 juillet 1997, à 10 heures

Président : M. GALUŠKA (République tchèque)

SOMMAIRE

COOPÉRATION RÉGIONALE

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-63145(EXT)

La séance est ouverte à 10 h 10.

COOPERATION REGIONALE (E/1997/5, 40 et Add.1, 41, 42, 43, 44, 45 et 51)

M. ROSENTHAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)), en sa qualité d'animateur du débat, invite les participants à présenter brièvement la situation économique et sociale de leur région, le programme de travail de leur commission et les mesures de réforme qu'ils ont prises suite à la résolution adoptée par le Conseil à sa précédente session.

M. BERTHELOT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)) articule son intervention autour de deux questions qui ont été posées, et des réponses qui y ont été apportées, au Forum économique mondial ayant réuni la semaine précédente à Salzbourg une douzaine de chefs d'Etat et de gouvernement de pays européens. A la première question, qui était de savoir si les pays en transition choisissaient le modèle anglo-saxon ou le modèle rhénan, le Premier Ministre de l'Estonie a répondu que son pays s'efforçait de mettre en place un système qui corresponde à ses besoins. Pour M. Berthelot, cette réponse synthétise deux leçons que la CEE tire de ces six dernières années : il n'est pas de recette simple et unique pour assurer le bon fonctionnement d'une économie de marché et le marché seul ne donne pas les impulsions nécessaires aux restructurations et aux investissements à faire ni ne garantit une allocation des revenus qui assure la cohésion sociale. L'évolution des économies européennes le confirme.

La croissance devrait se poursuivre dans les pays d'Europe centrale et le retournement de tendance amorcé l'an dernier dans nombre de pays de la CEI se confirmer. Il est très encourageant que la croissance soit tirée par la demande intérieure et l'investissement, signe de la confiance des investisseurs. Deux éléments ternissent toutefois ce tableau. Premièrement, la détérioration de la balance des paiements courants dans la plupart des pays peut inquiéter les marchés financiers. Des mesures d'ordre macro-économique ont été prises mais les retards dans les restructurations et les inerties institutionnelles continuent de freiner les exportations. La réforme du système bancaire et des institutions financières est une priorité si l'on veut mobiliser des apports financiers. Deuxièmement, à l'Est comme à l'Ouest, les emplois restent insuffisants en quantité et, dans bien des cas, en qualité, et les systèmes de protection

sociale trop coûteux ou inadaptés. C'est un problème auquel l'ensemble de la région devra faire face.

A la seconde question, qui était de savoir si les décisions du Sommet de Madrid accroîtraient la sécurité en Europe, les participants au Forum de Salzbourg se sont efforcés de situer ces décisions dans le temps, comme marquant le début d'un processus, et dans l'espace, parmi les traités, mécanismes et institutions qui contribuent à éviter que des lignes de fracture ne s'approfondissent entre les différentes composantes de la région.

Rassemblant tous les pays de la région, la CEE a un rôle particulièrement important en matière d'intégration et la réforme qu'elle a entreprise lui permettra de mieux jouer ce rôle. Cette réforme se caractérise par le recentrage des activités sur les domaines où la CEE possède des atouts, l'accent mis sur les pays en transition et sur les pays méditerranéens, le soutien aux arrangements et aux initiatives sous-régionales et la décentralisation des décisions. La réforme de la CEE se situe dans la perspective du plan de restructuration élaboré par le Secrétaire général. Dans la mise en oeuvre de ce plan, le Conseil économique et social devra s'assurer de la bonne coordination entre les commissions régionales et tous les organes intergouvernementaux, onusiens ou non, actifs dans les régions, de façon que ces organes utilisent pleinement les compétences des commissions régionales.

M. AMOAKO (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)) se félicite des progrès économiques réalisés dans la région africaine. Le taux de croissance s'est élevé à environ 5 % en 1996, contre 3,4 % en 1995 et 0,9 % en 1994, 31 pays ont enregistré une croissance de leur PIB par habitant, de nombreux pays ont réduit leurs déficits budgétaires et de la balance des paiements courants et la stabilisation monétaire et la maîtrise de l'inflation ont progressé. La reprise de la croissance accroît les chances d'améliorer la qualité du développement en Afrique. Cependant, ces progrès sont fragiles et certaines sous-régions restent à la traîne. L'Afrique subsaharienne, qui rassemble 10 % de la population mondiale, ne produit encore que 1 % du PIB mondial.

Les conditions politiques influent largement sur la situation économique. Les pays africains peuvent être classés en trois catégories : les pays en conflit, les pays qui sortent d'un conflit, et les autres. Grâce à son action en matière de diplomatie préventive, à son assistance d'urgence et à ses activités de reconstruction et de développement, le système des Nations Unies peut aider

ces différentes catégories de pays compte tenu des besoins particuliers de chacune.

Les réformes engagées par la CEA au cours des deux dernières années visent précisément à lui permettre de contribuer efficacement au processus de reconstruction, de relance et de développement de l'Afrique. La CEA a notamment élaboré un nouveau programme qui comporte cinq sous-programmes axés sur des domaines prioritaires. Elle a restructuré son secrétariat et affecté 25 % de son personnel dans ses cinq centres de développement sous-régionaux. Elle a pris diverses mesures pour limiter le nombre de ses publications et accroître l'efficacité de ses réunions. Elle a engagé de nouveaux cadres compétents et expérimentés, hommes et femmes, pour seconder le Secrétaire exécutif dans sa tâche. Enfin, elle a rationalisé son mécanisme intergouvernemental en supprimant un certain nombre de réunions ministérielles et en créant plusieurs comités d'experts chargés de conseiller les décideurs.

Afin que ces réformes se traduisent par des résultats concrets pour les Etats membres, la CEA s'attachera à développer sa collaboration avec les autres institutions du système, notamment avec les institutions de Bretton Woods. Elle mettra désormais à profit les compétences des experts africains, en particulier les résultats des centres de recherche régionaux, et jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration de positions pertinentes sur le développement de l'Afrique, notamment dans la présentation d'approches novatrices. Elle accroît ses moyens lui permettant de diffuser les résultats des recherches sur les meilleures pratiques et de faciliter l'échange d'informations entre les décideurs et veut devenir un centre d'échange d'informations sur le développement de l'Afrique. Enfin, elle a intensifié ses activités destinées à renforcer les capacités de ses Etats membres au moyen de séminaires et d'ateliers de formation.

L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique constitue un important mécanisme de collaboration et de coordination à l'appui du développement de l'Afrique, qui permet l'élaboration de programmes concrets dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les techniques d'information, la sécurité alimentaire et la gestion des affaires publiques, et favorise les synergies entre les institutions et l'harmonisation des activités. La CEA, qui copréside le Comité directeur du CAC, continuera de jouer un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de l'Initiative.

M. MOOY (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) dit que si le dynamisme de la région de l'Asie et du Pacifique, dû largement à sa meilleure intégration dans l'économie mondiale, n'est plus à démontrer, un grand nombre de pays et de territoires restent marginalisés. Environ les deux tiers des êtres humains les plus pauvres vivent dans cette région. Même dans les pays qui connaissent les plus forts taux de croissance, la pauvreté touche une partie non négligeable de la population. La réduction du nombre absolu et relatif de pauvres semble s'être ralentie et les inégalités de revenus persistent entre zones rurales et zones urbaines. Il est clair que des efforts beaucoup plus importants doivent être faits pour améliorer l'emploi des pauvres dans les campagnes. La faiblesse des infrastructures et des services de transport et de communication apparaît en outre comme un frein à l'expansion économique. Vu les difficultés rencontrées par le secteur public, les énormes investissements nécessaires pour y remédier devront provenir du secteur privé.

Le cinquantième anniversaire de la CESAP a été l'occasion pour les Etats membres de réaffirmer le rôle essentiel que la Commission, forte de sa neutralité et de son universalité, peut et doit jouer pour favoriser la coopération sous-régionale et renforcer l'esprit de coopération entre les pays. Les Etats membres ont insisté sur la nécessité d'élaborer des programmes qui répondent plus directement aux différents besoins des pays à chacune des étapes de leur développement. Se trouvant à des stades de développement très divers, les pays de la région ont la chance de pouvoir partager leurs expériences dans ce domaine. Evoquant à cet égard le mémorandum d'accord que la CESAP a récemment conclu avec le Gouvernement singapourien, qui prévoit que ce dernier mettra ses installations de formation à la disposition de ressortissants des îles du Pacifique, le Secrétaire exécutif de la CESAP espère que d'autres accords de ce type pourront être conclus.

Les domaines d'action prioritaires définis pour la CESAP à sa cinquantième session sont notamment la fourniture d'orientations aux Etats membres pour répondre aux défis de la mondialisation, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion de la coopération régionale en ce qui concerne le commerce, l'investissement, le transfert de technologie et le développement de l'infrastructure.

Dans le cadre de sa réforme, qu'elle considère comme un processus évolutif s'inscrivant dans le cadre de la réforme plus vaste de l'Organisation des Nations Unies et devant faire l'objet d'évaluations régulières, la CESAP a décidé de revoir son appareil de conférence afin d'assurer une meilleure exécution de son programme de travail tout en élargissant la participation à ses travaux de ses membres et membres associés. Elle a décidé de conserver sa méthode de programmation thématique, qui présente finalement plus d'avantages que d'inconvénients et qui pourrait même s'avérer de plus en plus utile eu égard à la complexité croissante des problèmes de développement. La CESAP estime qu'elle est bien équipée pour aider ses Etats membres non seulement par ses activités normatives et analytiques mais aussi par le rôle de catalyseur qu'elle joue sur le plan opérationnel en favorisant les échanges d'expériences et en fournissant une assistance technique dans des domaines comme la formation et le renforcement des capacités.

Considérant que tout doit être fait pour éviter les doubles emplois, la CESAP continuera d'examiner de près des domaines dont aucune organisation internationale ne s'occupe spécifiquement, comme le transport et l'énergie. Dans d'autres domaines, son rôle peut être complémentaire, comme dans le secteur du commerce où elle a pris l'initiative d'examiner avec les pays asiatiques qui ne sont pas membres de l'OMC les avantages que leur adhésion pourrait leur procurer.

La CESAP estime le rôle de coordination régionale du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique et s'efforce de créer un esprit de collaboration avec les différents représentants de la société civile. En 50 ans, le monde en général, et la région de l'Asie et du Pacifique en particulier, ont considérablement changé. La CESAP, qui avait à l'origine dix membres, en compte à présent 60, y compris ses membres associés. Pleinement consciente de la nécessité de s'adapter à l'évolution de l'environnement, elle continuera de s'efforcer de répondre aux besoins de ses membres et d'oeuvrer activement au développement économique et social de la région.

M. EL-BEBLAWI (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) est heureux de pouvoir dire que, dans l'ensemble, la région de l'Asie occidentale a connu en 1996 une nette amélioration de ses indicateurs macroéconomiques, due surtout à l'augmentation des prix du pétrole et au succès des réformes économiques. Cependant, le maintien des sanctions économiques contre l'Iraq et les incertitudes concernant

le processus de paix au Moyen-Orient ont contribué à aggraver le problème du chômage dans les Etats membres de la CESAO.

La CESAO a pris une part active au processus de réforme de l'ONU. Les réformes qu'elle a elle-même entreprises depuis 1993, en étroite consultation avec ses Etats membres et toutes les parties concernées, ont déjà donné des résultats concrets : la restructuration de la Commission a été menée à bien, son plan à moyen terme pour la période 1992-1997 a été révisé et ses programmes de travail pour 1994-1995 et 1996-1997 ont été reformulés. La Commission a en outre pris d'autres mesures sur les plans organisationnel et administratif et pour renforcer la coordination régionale interinstitutions et établir de nouveaux mécanismes de collaboration et de consultation avec les Etats membres et les organisations régionales.

La réunion de personnalités éminentes organisée en décembre 1996 sur le rôle et l'avenir de la CESAO a évalué les réformes entreprises et entériné les nouvelles priorités définies. La CESAO a adopté à sa dix-neuvième session une résolution confirmant le bien-fondé de ces priorités. Les Etats membres ont approuvé les réformes et appelé la Commission à jouer un plus grand rôle dans la coordination de leurs politiques économiques et sociales.

Au cours de l'année 1996, la CESAO a axé ses activités sur des domaines prioritaires pour la région, notamment la question de l'eau, les réseaux de transport et de communication régionaux, l'intégration de la région dans le système commercial mondial, et les effets du processus de paix au Moyen-Orient sur la situation économique et sociale des Etats membres. Elle a en outre contribué activement à la promotion d'un développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à l'harmonisation des normes et des instruments législatifs et à la mise au point d'un suivi régional des conférences internationales. Elle a systématiquement adopté une approche intersectorielle et pluridisciplinaire pour la planification et l'exécution de son programme de travail.

Les réunions de ses organes intergouvernementaux ont permis de concrétiser le renforcement de la coopération régionale. La CESAO a continué de coordonner ses activités avec celles des organisations régionales et internationales et des autres organismes des Nations Unies. Son nouveau Groupe de coordination interinstitutions régional s'est réuni à plusieurs reprises, essentiellement pour examiner la question de l'élaboration d'un programme d'action en commun propre à donner suite aux recommandations des conférences mondiales. En ce qui concerne son rôle au Moyen-Orient, il convient de noter que la CESAO a participé

à la Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tenue au Caire en novembre 1996, ainsi qu'au premier forum de développement méditerranéen, tenu à Marrakech en mai 1997.

En conclusion, M. El-Beblawi déclare que la CESAO, en tant qu'instrument régional de l'ONU en Asie occidentale, est résolue à promouvoir un développement durable, constamment renforcé par une coopération accrue avec les Etats membres et avec tous les organismes régionaux concernés, gouvernementaux et non gouvernementaux. Pour réaliser cet objectif dans un monde qui change rapidement, il faut ouvrir à la région de nouvelles perspectives.

M. ROSENTHAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) dit que le programme de travail de la CEPALC vise à aider les gouvernements à s'attaquer aux trois principaux enjeux du développement économique dans la région : accroître le taux de croissance et établir plus d'équité, relever le niveau de l'épargne et de l'investissement, enfin, favoriser l'insertion des pays dans l'économie internationale en approfondissant l'intégration économique de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'une des principales activités menées à bien par la CEPALC depuis juillet 1996 a été la tenue en avril 1997 à São Paulo (Brésil) de la première conférence régionale organisée dans le monde en développement pour donner suite au Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, et à l'issue de laquelle les Etats membres ont adopté le "Consensus de São Paulo".

La question de la réforme des commissions régionales, objet des résolutions 50/227 de l'Assemblée générale et 1996/41 du Conseil, avait déjà été abordée par la CEPALC, avant l'adoption de ces deux résolutions. Pour sa part, la Commission a retenu les six objectifs suivants : réaffirmer l'identité institutionnelle de la CEPALC, centre d'excellence chargé de collaborer avec les Etats membres, s'appliquer à une plus grande rigueur dans la définition des priorités du programme de travail, simplifier sa structure organique, rendre sa gestion plus efficace, prendre des mesures de développement institutionnel et, enfin, renforcer ses liens avec les autres organisations régionales et multilatérales. Un groupe de travail spécial à composition non limitée a été chargé d'aider le secrétariat à définir les priorités de son programme de travail et à proposer des orientations stratégiques. La proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 présenté à la Cinquième Commission reflète cet ensemble de réformes en cours. Enfin, le Secrétaire général doit annoncer, pour l'ensemble du système des Nations Unies, un projet pilote

permettant de passer d'un contrôle des dépenses ex ante à un contrôle des résultats ex post. La CEPALC est favorable à cette technique, déjà largement appliquée dans les administrations publiques et dans le monde des affaires. En conclusion, M. Rosenthal dit que la CEPALC, qui a déjà réalisé de grands progrès en vue d'atteindre les objectifs généraux de restructuration et de revitalisation du système des Nations Unies, ne relâchera pas ses efforts dans les mois qui viennent.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à un dialogue informel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

M. M.M. DLAMINI (Observateur du Swaziland) se félicite des réformes lancées pour revitaliser la CEA, y introduire le travail en réseau et resserrer la collaboration avec les organisations sous-régionales et régionales africaines. Ces mesures devraient permettre d'établir une base de référence commune sur le développement économique de l'Afrique, et favoriser la poursuite des objectifs de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. M. Dlamini suggère que la formation de fonctionnaires des gouvernements soit assurée à l'échelon sous-régional. Il demande si la CEA envisage d'organiser des ateliers pour préparer les Etats membres aux négociations commerciales de l'OMC, et combien de temps il faudrait ensuite aux pays en développement pour recevoir les dividendes de leurs efforts.

Mme KIZILDELI (Turquie) se félicite du nouveau style de gestion que les réformes sont en train d'introduire dans le système des Nations Unies. Elle voudrait savoir comment on pourrait améliorer l'interaction entre les fonds, programmes, institutions spécialisées s'occupant de développement et les commissions économiques régionales, éviter les doubles emplois dans le suivi des grandes conférences internationales, et améliorer les relations entre les différentes commissions, de façon que chacune puisse bénéficier de l'expérience et des connaissances spécialisées des autres.

M. ALOM (Bangladesh) voudrait savoir comment la CESAP pourrait remédier aux très grandes différences de taux de croissance entre les différents pays de la région, et contribuer à éliminer les chevauchements entre les entités qui relèvent du système des Nations Unies, les organisations nationales ou régionales, et les commissions régionales elles-mêmes. Il demande quelle serait la participation de la CESAP au cadre commun d'aide au développement que le Secrétaire général a proposé de mettre en place à l'échelon de chaque pays.

M. MCHUMO (Observateur de la République-Unie de Tanzanie), s'adressant au Secrétaire exécutif de la CEA, s'étonne que le rapport du Secrétaire général intitulé "Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes" (E/1997/40) ne contienne aucune référence au Nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Or, à sa précédente session de fond, le Conseil a souligné que la CEA devait contribuer à rendre ce programme opérationnel. M. Mchumo voudrait savoir pourquoi la Commission a décidé de ne pas donner suite aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social à cet égard. Il demande d'autre part quels montants ont déjà été mobilisés sur les engagements de quelque 25 milliards de dollars des Etats-Unis pris lors du lancement de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

Enfin, sur un plan plus général, M. Mchumo voudrait savoir si les commissions régionales ont entrepris des études pour faciliter l'examen de leur mandat par le Conseil.

M. BAHAMONDES (Canada) demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC comment est assuré le renforcement des liens entre entités régionales et commissions régionales. Plus généralement, ce type d'évolution est-il envisagé par d'autres commissions régionales ? La délégation canadienne souhaiterait obtenir des renseignements supplémentaires sur l'approche thématique, important instrument de coordination évoqué par le Secrétaire exécutif de la CESAP. Enfin, elle demande au Secrétaire exécutif de la CEA de faire le point de la collaboration et de la coordination entre institutions du système des Nations Unies, dans leurs activités concrètes en faveur de l'Afrique. Il existe en effet une "zone grise" entre activités normatives et activités opérationnelles. Une note de stratégie régionale constituerait-elle un mécanisme utile à cet égard ?

M. ACEMAH (Ouganda) pose au Secrétaire exécutif de la CEA plusieurs questions : la Commission a-t-elle élaboré des stratégies pour faire face à la gravité de la situation sociale en Afrique ? Ne devrait-elle pas envisager de changer de nom, pour devenir la commission économique et sociale pour l'Afrique ? S'est-elle dotée de stratégies d'élimination de la pauvreté ? Quel rôle se propose-t-elle de jouer pour étayer la mise en place d'une communauté économique africaine décidée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au Sommet de Harare ?

M. SIMKHADA (Observateur du Népal) voudrait savoir comment les différentes commissions régionales envisagent leur rôle en matière de coordination et de coopération verticales et horizontales. Il demande par ailleurs au Secrétaire exécutif de la CESAP quel rôle celle-ci pourrait jouer dans le partage d'expériences en matière de développement qu'il a évoqué et quels sont les programmes que la Commission propose aux pays les moins avancés et sans littoral de la région, notamment en matière de création de capacités.

M. AMOAKO (Commission économique pour l'Afrique (CEA)) reconnaît toute l'importance de la création de capacités et de la formation, à l'échelon sous-régional, de fonctionnaires des gouvernements. La CEA a multiplié - et elle continuera à le faire au cours de son prochain exercice biennal - ses activités dans ce domaine (organisation d'ateliers, de séminaires); elle a décentralisé 25 % de son personnel, pour assurer une plus grande proximité avec les gouvernements, à l'échelon sous-régional. Elle n'ignore pas non plus l'importance des négociations commerciales organisées dans le cadre de l'OMC, et s'attache à renforcer les capacités de négociation des gouvernements africains à cet égard. Les objectifs du Nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ne sont guère différents de ceux de la CEA : mobilisation de ressources, diversification, intégration régionale, notamment. On ne peut donc pas dire que la CEA ne joue aucun rôle dans la mise en oeuvre de ce programme. La CEA joue aussi un rôle majeur à l'égard de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, essentiellement orientée vers l'amélioration du secteur social, et excellent véhicule de la collaboration entre la Commission et d'autres organisations des Nations Unies.

La distinction entre activités normatives et activités opérationnelles est quelque peu artificielle. La CEA doit avoir à la fois des activités opérationnelles - organisation d'ateliers, de séminaires, de formation, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies - et des activités normatives - diffusion de bonnes pratiques, plaidoyers, mises en réseau, etc. Enfin, la CEA appuie l'établissement d'une communauté économique africaine en soutenant des institutions à l'échelon sous-régional.

M. BERTHELOT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)) répond aux questions posées sur les rapports entre les commissions régionales et les autres entités régionales. Parmi ces dernières, il faut à son avis distinguer deux catégories. Les entités de la première sont celles qui sont dotées d'un secrétariat solide, et dans ses rapports avec ces

organismes-là, la commission régionale doit rechercher une division du travail satisfaisante et l'harmonisation de la programmation. C'est là la nature des rapports que la CEE entretient avec l'OCDE et avec l'Union européenne dans le secteur des statistiques : les programmes des trois organismes sont différents mais ils sont décidés conjointement dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens. De même, avec le Conseil de l'Europe, une coopération s'est instaurée dans le secteur de l'environnement; le Conseil s'intéresse à la protection de la nature et la CEE aux calamités naturelles. Il s'agit donc de s'assurer que, dans des secteurs qui relèvent de plusieurs organismes régionaux, les actions menées seront complémentaires.

Lorsque les entités régionales ne sont pas dotées d'un secrétariat important ou ont une vocation essentiellement politique, il faut qu'elles exploitent le travail technique réalisé par la CEE. C'est le sens de la collaboration de celle-ci avec l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe qui doit intégrer aussi à ses activités la dimension économique; la CEE intervient alors par le biais de séminaires et d'ateliers conjoints, etc. Un prochain échange de lettres entre les deux organismes va officialiser ce type de coopération.

Vis-à-vis des groupements sous-régionaux, la CEE a surtout le souci de faire connaître ce qu'elle fait pour donner ainsi indirectement une impulsion à la mise en oeuvre des instruments qu'elle a mis au point.

En ce qui concerne la coopération avec les entités à vocation mondiale, il en va de même. Avec les organisations dotées d'un secrétariat important, les relations s'établissent sans difficulté en ce qui concerne, par exemple, la publication des grandes études économiques. Les analyses concernant les pays de l'Est qui figurent dans l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde publiée à New York sont empruntées à la CEE, à Genève, dans son Etude sur la situation économique de l'Europe. Autre exemple de collaboration, avec la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI), la CEE a défini avec précision le rôle de chacune des trois institutions en ce qui concerne la facilitation du commerce.

La délégation turque demande si les travaux des commissions sont diffusés auprès des autres commissions régionales. La question est importante pour l'évolution de la coopération entre les commissions. Par principe, les commissions régionales n'ont pas à être semblables puisque les besoins sont différents d'une région à l'autre. Pour sa part, la CEE a établi de nombreuses

normes et élaboré un grand nombre de conventions. Certaines ne concernent évidemment que l'Europe, mais d'autres pourraient intéresser d'autres régions. C'est ainsi que le premier pays à ratifier la Convention sur les pools de conteneurs a été l'Angola. De même, presque tous les pays ont adhéré à la Convention TIR, qui avait pourtant été conçue initialement pour réglementer le transport routier en Europe. D'autres conventions peuvent servir de référence et c'est aujourd'hui le cas de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Sur la question de l'opposition présumée entre les activités opérationnelles et les travaux analytiques, M. Berthelot souscrit sans réserve aux observations du Secrétaire exécutif de la CEA.

M. ROSENTHAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) s'oppose à l'idée que la vocation mondiale de l'Organisation des Nations Unies l'empêcherait de bien exercer son rôle à l'échelle régionale ou sous-régionale. La CEPALC collabore activement avec l'Organisation des Etats américains (OEA) et avec la Banque interaméricaine de développement (BID) pour favoriser l'intégration économique dans la région de son ressort et y créer une zone de libre-échange. Or, aux fins de la division du travail ainsi instaurée entre les trois institutions, l'atout de la Commission provient précisément du fait que le système des Nations Unies dont elle relève a une vocation mondiale. En fait, l'ONU est particulièrement bien placée pour travailler avec les gouvernements en faveur de la régionalisation. Quand il est demandé aux gouvernements si le travail des commissions doit continuer d'être orienté de cette façon, la réponse est toujours affirmative.

M. MOOY (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) reconnaît volontiers le caractère inégal du développement dans la région de la CESAP. C'est la raison pour laquelle la Commission distingue parmi ses membres trois groupes : les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, les pays en développement insulaires du Pacifique, les pays en transition. La Commission conçoit bien entendu des actions différentes en faveur de chacun de ces groupes. En outre, elle cherche de plus en plus à tirer parti de l'expérience acquise par ceux de ses membres sortis du sous-développement en leur demandant de servir de modèle pour des pays qui voudraient s'engager sur une voie similaire. C'est ainsi qu'un cours de formation à la gestion du tourisme sera organisé en septembre 1997 à Singapour. La CESAP se propose de tirer prochainement parti également du

développement de la Malaisie, puis de celui de la Thaïlande et de l'Indonésie. En ce sens, la répétition de certaines activités peut être fructueuse et ne pas mériter la qualification péjorative de double emploi.

M. Mooy tient à faire observer du reste, à propos des chevauchements d'activité, que certaines institutions des Nations Unies ayant par nature un caractère sectoriel tandis qu'une commission régionale est par définition multisectorielle, les doubles emplois sont à certains égards inévitables. En tout état de cause, pour éviter au maximum les chevauchements superflus, la CESAP a créé en 1994 le Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique, doté de 13 sous-comités présidés chacun par une institution différente. Elle assume le secrétariat du Comité et des sous-comités, lesquels se réunissent fréquemment pour échanger des informations, déterminer où se situent des doubles emplois à éliminer et retenir des projets conjoints.

Pour pratiquer l'approche thématique qu'elle a adoptée, la CESAP veille à assurer la coordination indispensable dès la mise au point intersectorielle de la programmation, au sein même de la Commission. Ce n'est qu'une fois la programmation arrêtée qu'elle s'attelle à la coordination interinstitutions à l'échelon régional. Elle s'efforce également d'assurer la coordination à l'échelon des pays, en prenant contact avec le représentant résident du PNUD.

Certains s'interrogent sur l'opposition éventuelle entre la recherche analytique et les activités opérationnelles sur le terrain; M. Mooy estime, comme ses collègues, qu'il faut plutôt voir là une complémentarité, les deux types d'activité allant de pair.

M. Mooy ne voit pas qui pourrait être, lors de l'établissement d'une note de stratégie nationale, l'interlocuteur du système des Nations Unies. L'élaboration d'un cadre de coopération régionale par le PNUD correspond en revanche à un concept connu et déjà exploité.

M. EL-BEBLAWY (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) constate que des membres du Conseil craignent qu'il ne soit pas possible de donner suite aux grandes conférences mondiales sans tomber dans les doubles emplois. La CESAO a toutefois pour principe de prendre contact avec toutes les autres institutions à l'oeuvre dans la région et de mettre au point un programme d'activités de suivi qui écarte théoriquement tout chevauchement. Cet effort de coopération va de soi car, à l'heure actuelle, toutes les institutions de développement, y compris les

commissions régionales, essaient de mettre en commun leurs ressources puisque celles-ci ne cessent de se raréfier.

Toutefois, comme l'a fait observer le Secrétaire exécutif de la CESAP, les doubles emplois ont parfois leur légitimité, comme cela se vérifie avec les programmes d'ajustement structurel qu'au premier abord les pays intéressés ont tendance à rejeter. Quand la commission régionale est consultée a posteriori et qu'elle émet un avis favorable, ces programmes sont mieux acceptés.

M. El-Beblawy, tout comme ses collègues, estime qu'il n'y a pas d'opposition, bien au contraire, entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles. Au sujet d'une éventuelle note de stratégie régionale, il met en garde quant à la difficulté qu'il y aurait à dégager un consensus entre un grand nombre de pays.

M. YOUSSEF (Observateur de l'Egypte) demande comment on pourrait favoriser un dialogue systématique entre les commissions régionales et les organismes qui ont leur siège à Genève (BIT, OMS, CNUCED, etc.) et dont les travaux ont une incidence directe sur les activités des commissions. Comment la CEA voit-elle les perspectives de coopération avec l'OUA, la Banque africaine de développement, la Ligue arabe et divers fonds arabes ? Quelles mesures sont prévues pour coordonner les efforts des commissions régionales dans le domaine des technologies de l'information ?

M. KERBER (Etats-Unis d'Amérique) estime que l'échange de vues en cours aurait dû avoir lieu plus tôt pendant la session car il a un rapport direct avec le thème retenu pour le débat de haut niveau. Il demande comment les commissions régionales envisagent de renforcer leurs relations avec les organismes des Nations Unies chargés des activités opérationnelles. Constatant que les budgets de toutes les commissions régionales pour 1998-1999 sont en augmentation (de 45 % dans le cas de la CESAO), il veut croire que ces augmentations portent sur les projets eux-mêmes et non sur les dépenses d'administration. Il s'interroge sur les moyens d'améliorer la coopération entre les commissions régionales et le Conseil économique et social afin que celui-ci prenne davantage en compte les activités des commissions. Evoquant les mesures novatrices prévues par la CEPALC, notamment dans le cadre du plan pilote de gestion, il voudrait savoir si les autres commissions envisagent d'adopter des dispositions similaires pour améliorer l'administration de leurs programmes et décentraliser la prise de décision. Enfin, quel sera l'apport des commissions

régionales à la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en octobre sous l'égide de l'OMC ?

M. AARDAL (Observateur de la Norvège) se félicite des efforts faits par la CEA pour intégrer la problématique sexospécifique dans ses activités et augmenter le nombre de femmes au sein de ses instances dirigeantes. Comment ces efforts se traduisent-ils dans les chiffres à la CEA et dans les autres commissions ? Qu'en est-il du Fonds de responsabilisation des femmes africaines, évoqué au paragraphe 182 du document E/1997/40 ? La CEA vient d'organiser un important forum sur la gestion des affaires publiques à Addis Abeba. Il faut espérer que le rapport rendant compte des travaux de cette réunion sera disponible rapidement et diffusé à tous les partenaires de la Commission. La Norvège réaffirme sa volonté de renforcer sa coopération avec la Commission pour la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

M. KONDO (Japon) dit que, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, un Forum Asie-Afrique s'est tenu récemment en Thaïlande, au cours duquel les pays et les organisations internationales ont décidé de centrer leur coopération sur les secteurs prioritaires suivants : création de capacités, amélioration durable de la productivité agricole, développement du secteur privé. Comment ces priorités seront-elles répercutées dans les activités de la CESAP ?

M. JORGENSEN (OMS) se réfère au projet en vertu duquel le Conseil assumerait la responsabilité de la coordination entre les commissions régionales et tous les autres organes intergouvernementaux appartenant ou non au système des Nations Unies. Quels mécanismes interinstitutions sont prévus à l'échelon du Conseil pour assurer la coordination avec les organes extérieurs au système des Nations Unies ? Les organes en question ont-ils fait part de leurs réactions à cette proposition ? Ne pourrait-on s'en tenir aux structures de coordination existantes sans faire intervenir la lourde machine du Conseil ?

M. MAQUIEIRA (Chili) relève que dans le cadre de la réforme des commissions régionales, le plan pilote évoqué par le Secrétaire exécutif de la CEPALC pourrait constituer un instrument très utile pour améliorer le fonctionnement des commissions. Il estime que la CEPALC devrait avoir une grande autonomie pour la mise en oeuvre des réformes et renforcer ses consultations avec les Etats membres au fur et à mesure de cette mise en oeuvre. Ne serait-il pas souhaitable, pour faciliter le suivi coordonné et intégré des grandes conférences des Nations Unies, de mettre en place au niveau régional des équipes

spéciales sur le modèle de celles qui ont été créées à l'échelle de l'ensemble du système ?

M. CLERISME (Observateur d'Haïti) note la collaboration qui s'est instaurée entre la CEPALC et certaines organisations multilatérales et régionales telles que le FMI et surtout la BID pour créer une zone de libre échange dans la région. Quel est le degré de collaboration entre la CEPALC et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) ?

Mme ASHIPALA-MUSAVYI (Observatrice de la Namibie) demande quelles mesures ont été prises, dans le cadre du suivi des grandes conférences des Nations Unies, afin de renforcer le Centre africain pour la femme. Quelles sont les relations entre le siège de la CEA et les centres sous-régionaux ? Lors du débat de haut niveau, de nombreux intervenants ont insisté sur le rôle du secteur privé comme moteur de la croissance. Ce secteur est encore embryonnaire en Afrique. Existe-t-il une coopération entre la CEA et les autres commissions régionales pour le développement du secteur privé ?

M. CABACTULAN (Philippines) pense que le principe d'une note de stratégie régionale doit être envisagé avec circonspection. Comment les commissions régionales peuvent-elles utiliser les groupes thématiques de façon à en faire un instrument efficace pour le suivi coordonné et intégré des grandes conférences des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les questions intersectorielles ? Dans le cadre de la réforme d'ensemble des commissions régionales, quelles fonctions devraient leur être spécifiquement déléguées afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins des Etats Membres ? Les commissions régionales ne devraient-elles pas être associées aux travaux des sous-comités du CAC tels que le Sous-Comité sur les ressources en eau ?

M. SABOIA (Brésil) pense qu'en raison de la grande diversité des commissions régionales, la mise en oeuvre des réformes devrait se faire de façon décentralisée. Dans cette optique, il se demande si l'on peut raisonnablement envisager de confier au Conseil une fonction de supervision des commissions régionales.

M. HIDAYAT (Observateur de l'Indonésie) demande comment la CESAP pourrait renforcer sa coopération avec les groupements régionaux et comment les questions de population pourraient être intégrées à l'ensemble des activités menées par la Commission.

M. AMOAKO (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), répondant aux questions concernant l'Initiative spéciale pour

l'Afrique, indique qu'il n'est pas en mesure de préciser à ce stade quel volume de ressources a été mobilisé sur les 25 milliards de dollars escomptés. Il convient de rappeler que l'Initiative a été lancée il y a un an seulement et qu'elle est censée se dérouler sur 15 ans. Sa mise en oeuvre se fera au niveau des pays, sur la base de plans d'action spécifiques conformes aux priorités nationales, qui permettront de déterminer le volume des ressources nécessaires. L'Initiative sera l'instrument opérationnel du Nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle peut jouer un rôle de catalyseur important pour la mobilisation de ressources supplémentaires, comme on vient de le voir par exemple lors du forum sur la gestion des affaires publiques, à l'issue duquel s'est tenue une réunion de donateurs.

En ce qui concerne le dialogue systématique avec les organismes basés à Genève, des mécanismes sont en place. Dans le cadre de l'Initiative spéciale, ces organismes participent à toutes les réunions techniques du Comité directeur du CAC à Addis Abeba. Un mémorandum d'accord a été signé avec la CNUCED pour une collaboration sur les questions relatives au commerce et aux négociations avec l'OMC.

La CEA a mis en place un secrétariat commun avec la Banque africaine de développement - elle aussi engagée dans un processus de réforme - pour la réalisation d'études conjointes. Avec l'OUA, l'objectif est de favoriser au maximum la complémentarité des actions; la prévention des conflits et le passage d'un contexte de guerre à une logique de développement seront à l'avenir l'un des principaux domaines de collaboration.

Dans son budget pour 1998-1999, la CEA prévoit de consacrer davantage de ressources à l'utilisation plus systématique des technologies de l'information, à la formation dans ce domaine, à l'installation d'Intranet, etc. Parallèlement, la Commission s'efforce de promouvoir ces techniques au niveau des pays.

La CEA entend bien s'inspirer du plan pilote de la CEPALC pour améliorer ses méthodes de gestion budgétaire et administrative et a envoyé à cet effet une mission auprès de la CEPALC.

La CEA est associée à la préparation de la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés et, dans ce cadre, participe à des études conjointes, notamment avec la CNUCED, sur des questions qui revêtent pour elle un intérêt crucial.

Le Fonds de responsabilisation des femmes africaines a pour mission essentielle de renforcer l'action de la CEA dans le domaine de la promotion de

la femme, par le biais de projets portant sur plusieurs secteurs prioritaires (aspects juridiques, accès au crédit, etc.). Le Centre africain pour la femme coordonne l'ensemble des activités de la Commission relatives aux femmes. De nouveaux responsables ont été nommés à la tête du Centre, dont les effectifs ont été doublés. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Beijing, une réunion est prévue en avril 1998 sur l'intégration de la problématique sexospécifique dans les activités de la CEA. La Commission espère disposer à ce moment-là de rapports faisant le point sur la condition de la femme dans tous les pays africains. Dans le cadre du suivi de la Conférence du Caire, il a été entendu avec le FNUAP que la prochaine conférence des ministres de la CEA serait centrée sur les questions de population.

Le thème du développement du secteur privé a été abordé lors de la dernière conférence des ministres des finances. La Commission elle-même s'est intéressée à la question du commerce et de la promotion des investissements et a organisé différentes réunions et manifestations visant notamment à favoriser la création en Afrique de marchés des capitaux, de bourses, etc. Une coopération s'est instaurée avec la région d'Asie dans le cadre d'un programme parrainé par le Gouvernement japonais. On envisage notamment la création d'une fondation Afrique-Asie qui aurait pour but de favoriser les échanges d'informations et les partenariats pour le développement du secteur privé.

M. BERTHELOT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)) regrette que les fonds et programmes des Nations Unies chargés des activités opérationnelles pour le développement n'exploitent pas suffisamment les capacités et les compétences des commissions régionales et des organisations à vocation mondiale. Les commissions n'ont pas été invitées à participer à l'établissement des cadres de programmation régionaux et les équipes de conseillers régionaux devraient être davantage renforcées.

M. Berthelot précise que le budget de la CEE est en diminution. Au cours de l'exercice 1996-1997, la Commission a réduit ses effectifs de 8 %. M. Berthelot souhaiterait que la décentralisation soit beaucoup plus poussée que ce n'est aujourd'hui le cas. Au sujet des rapports entre le Conseil et les commissions, le représentant du Brésil a posé une question à laquelle il n'est pas de réponse simple. Pour procéder à un suivi, le Conseil doit être informé, afin d'être en mesure de donner des orientations, mais il n'a pas à établir de programmes de travail. Ce sont les gouvernements qui élaborent ces programmes

compte tenu des principes ou des lignes directrices qu'il appartient au Conseil de formuler.

M. ROSENTHAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) précise à l'intention de l'observateur d'Haïti que la CEPALC collabore activement avec la CARICOM et le MERCOSUR, par l'intermédiaire des bureaux dont elle dispose au Brésil, à Buenos Aires et à Montevideo.

Les représentants du Brésil, des Etats-Unis et du Chili ont posé des questions importantes, notamment sur les relations entre les commissions et le Conseil. Pour ne pas répondre trop sommairement, M. Rosenthal souhaiterait pouvoir s'exprimer à ce sujet à la séance suivante.

M. MOOY (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) indique au représentant du Japon que, pour la CESAP, les occasions de collaborer avec les autres commissions régionales comme avec les institutions à l'oeuvre dans la région sont nombreuses et dûment exploitées. C'est ainsi que la Banque mondiale et le FMI sont membres du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique. La coopération est également active avec les groupements sous-régionaux tels que l'ANASE.

Sur les moyens de réduire les dépenses, la CESAP se propose de demander conseil à certaines autres commissions, la CEPALC par exemple, qui semble en mesure de travailler avec autant d'efficacité alors qu'elle a réduit le nombre de ses réunions et de ses publications. Toutefois, malgré les économies à réaliser, la CESAP entend continuer de chercher les moyens d'intensifier la coopération sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral.

M. EL-BEBLAWY (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) précise que le budget de la CESAO a été réduit de 6,4 % suite à la diminution de ses effectifs. La majoration apparente s'explique par le déménagement de la Commission qui quitte Amman pour regagner Beyrouth où le coût de la vie, et par conséquent l'ajustement de poste, est plus élevé.

La séance est levée à 13 h 25.